

FORMATION AIPR : OPERATEUR



Durée de la formation / examen : 1 journée

PROGRAMME

- ✓ Présentation de la réforme et des exigences documentaires, le guichet unique, les déclarations (DT, DICT), l'AIPR, rôle des principaux intervenants,
- ✓ Connaître et appliquer les prescriptions du guide technique,
- ✓ Le cas particulier des travaux urgents,
- ✓ Conduite à tenir en cas d'endommagement ou d'anomalie sur un chantier,
- ✓ La connaissance des affleurants,
- ✓ Le marquage-piquetage,
- ✓ Les opérations de localisation,
- ✓ Les investigations complémentaires.

OBJECTIFS

- ✓ **Connaître et appliquer le décret anti-endommagement,**
- ✓ **Obtenir l'attestation de compétence à l'AIPR.**

○ Pédagogie et moyens :

Animation par le formateur à l'aide d'un support vidéo projeté. Alternance d'apports théoriques et d'échanges, étude de cas et mise en situation.

○ Suivi et évaluation :

Feuille de présence , attestation individuelle de fin de formation, attestation de compétences AIPR en cas de réussite au QCM.

○ Encadrement – Formateur :

Nos formateurs possèdent les diplômes, titres et expériences pédagogiques requises.

- **Public concerné :** Salarié exécutant des travaux, opérateur d'engins de chantier, intervenant dans le cas de travaux urgent (ATU).
- **Pré-requis :** Compréhension orale et écrite du français, savoir manipuler un ordinateur et naviguer sur le web.